



LANGUE

Les candidates et candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français sont tenus de soumettre une attestation de compétence dans l'une ou l'autre de ces deux langues avant d'avoir le droit de présenter une demande d'immatriculation. Les résultats doivent être envoyés directement à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). Les tests linguistiques suivants ont été approuvés.

En anglais		
Nom du test	Note de passage minimale	Coordonnées
1	IELTS (version théorique) (International English Language Testing System)	www.ielts.org L'examen est offert au Nouveau-Brunswick
	Expression orale - 7.0 Compréhension orale - 7.5 Compréhension écrite - 6.5 Expression écrite - 7.0 Note globale - 7.0 Les résultats ci-dessus prennent en considération le standard de déviation	
2	CELBAN (Canadian English Language Benchmark Assessment for Nurses)	www.celban.org courriel : celas@rc.mb.ca Téléphone : 1-204-945-0588 Télécopieur : 1-204-948-3214
	Expression orale - 8.0 Compréhension orale - 10.0 Compréhension écrite - 8.0 Expression écrite - 7.0	
En français		
1	TEF (Test d'évaluation de français)	http://www.axion21.com Email: joelleimbert@yahoo.com Téléphone: 1-514-731-3134 Télécopieur: 1-514-731-7932
	Expression orale: 5.0 Compréhension orale: 5.0 Compréhension écrite: 4.0 Expression écrite: 4.0 Vocabulaire et structure: 4.0	